



Interreg



UNIONE EUROPEA

MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



Analyses territoriales et thématiques - niveau local

PARTENAIRE: MAIRIE D'AJACCIO



@ADAPTmaritime



www.interreg-maritime.eu/adapt



@ADAPT_maritime

La cooperazione al cuore del Mediterraneo

La coopération au cœur de la Méditerranée



1) Documents d'adresse politique

La Commune d'Ajaccio prévoit d'inscrire sa démarche dans les lignes directrices données par les documents cadres en matière énergétique existants sur son territoire :

- l'Agenda 21, élaboré par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), développe une stratégie en matière de développement durable, déclinée par des actions concrètes, tout en instaurant une véritable démarche partenariale entre les différents acteurs du territoire intercommunal dont fait partie la Commune d'Ajaccio.

Le PADDUC, Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse, est un document cadre qui remplace **le SRADET**, instauré par la loi NOTRe de 2015, pour la région Corse. Ce document, instauré par la Collectivité de Corse, met en place la stratégie de développement durable sur la région, notamment en déclinant un programme d'action issu des orientations du Plan Climat Energie Territorial.

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'énergie (SRCAE) instauré par l'article 68 de la Loi Grenelle 2 est un document instauré par la Collectivité de Corse en décembre 2013 qui vise à :

- définir les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie, afin d'atténuer les effets du changement climatique, conformément à l'engagement pris par la France de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 ;
- fixer les orientations permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'atténuer les effets ;
- fixer par zones géographiques les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération. Le SRCAE, qui constitue un document d'orientation stratégique, est le cadre essentiel de référence pour l'élaboration des Plans climat-air-énergie territoriaux, établis à l'échelle des intercommunalités.

Pour lutter contre le changement climatique et s'adapter au contexte de raréfaction des ressources fossiles, des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ont été pris à l'échelle mondiale, européenne et nationale.

Dans ce contexte, et à l'échelle de son territoire, la Ville d'Ajaccio a réalisé son Bilan Carbone (BC) « Patrimoine et Compétences », preuve de son engagement en faveur du développement durable.

Ainsi, la commune d'Ajaccio est allée au-delà des obligations réglementaires qui lui étaient fixées, des postes d'émissions non obligatoires ayant été intégrés au périmètre de ce bilan. Cette démarche permet d'avoir une vision globale sur les émissions de GES, qu'elles soient directes ou indirectes, et la collectivité dispose ainsi de nombreux leviers d'actions pour les réduire.

2) Plans et programmes

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la Ville d'Ajaccio a été approuvé par le Conseil Municipal en 2015 et révisé en septembre 2016.

Pour information à l'ensemble de la population, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est en ligne sur le site de la Ville. Les consignes de sécurité figurant dans le DICRIM sont portées à la connaissance du public par voie d'affiches. L'affiche communale sur les risques a ainsi été réalisée précisant les risques présents sur la commune et les consignes générales à appliquer pour s'en protéger.

Dans les groupes scolaires, les Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) permettent d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs. Des exercices sont obligatoires et réalisés durant l'année scolaire pour tester ces plans.

La signature de cette convention étant intervenue très récemment, la Commune d'Ajaccio n'a pas encore été élaboré son PAED. Toutefois, dans le cadre du projet ADAPT, elle a lancé une consultation pour la définition du profil climatique du territoire d'Ajaccio, ce qui lui permettra – par la suite – de définir une stratégie, des objectifs et de décliner son PAED.

4) PROJETS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

La Commune d'Ajaccio participe aux projets transfrontaliers « PROTERINA 3 » - « ADAPT » et « INTENSE », mis en œuvre dans le cadre du programme France-Italie Maritime et cofinancés à hauteur 85% par ce programme. Ces projets ont vocation à anticiper, limiter mais également adapter la zone urbaine d'Ajaccio aux effets du changement climatique, tels que les inondations causées par des pluies violentes et soudaines.

- « PROTERINA 3 » - « ADAPT » ont vocation à améliorer la capacité des institutions publiques à prévenir et gérer, de façon conjointe, certains risques spécifiques de l'aire de coopération provenant du changement climatique (risque hydrologique, en particulier en relation avec les inondations);
- « INTENSE » permet de définir et d'assurer une gestion intégrée d'un système d'itinéraires touristiques durable et transversal, valorisant les zones naturelles protégées ainsi que le patrimoine culturel et archéologique du territoire transfrontalier, notamment par la promotion touristique du cyclisme et de la randonnée. Le développement d'un itinéraire cyclable culturel sur le territoire d'Ajaccio sera ainsi intégré à un itinéraire touristique de dimension européenne, qui tient compte de la mobilité douce et de l'inter-modalité et qui représente un facteur de croissance socio-économique, pour l'ensemble de la zone géographique du programme Maritime.

La Commune d'Ajaccio porte également d'autres projets, qui ont vocation à adapter la zone urbaine d'Ajaccio aux effets du changement climatique, comme par exemple:

- la réalisation d'une étude énergétique portant sur l'ensemble des bâtiments communaux, qui a vocation à définir un plan pluriannuel d'investissement afin de rendre l'ensemble de ces bâtiments moins énergivores, dans un souci de réduction des EGS sur le territoire Ajaccien;
- la mise en place de systèmes de chauffage respectueux de l'environnement, utilisant les énergies renouvelables (études de faisabilité pour la pose d'un système d'Hydromarétermie dans un centre sportif et d'une chaudière biomasse dans une école) pour réduire la consommation énergétique des bâtiments concernés et ainsi diminuer les EGS sur le territoire Ajaccien;
- la mise en place d'un itinéraire cyclotouristique sur le versant ouest d'Ajaccio : l'itinéraire «Mare & Terra», permettant de valoriser les ressources naturelles et culturelles du versant ouest d'Ajaccio afin d'augmenter les retombées touristiques sur le territoire d'ajaccio, grâce à une diversification de l'offre touristique – respectueuse de l'environnement- vers un tourisme durable et un allongement de la saisonnalité;
- La création d'un Transport en Commun en Site Propre, qui va permettre de réduire la pollution atmosphérique en milieu urbain, protégeant ainsi la biodiversité, les paysages et les milieux du territoire Ajaccien. Il permet également de prévenir d'éventuels risques, à travers les différents travaux d'aménagement et de modernisation du système viaire de la Commune d'Ajaccio en cours de réalisation;
- la mise en oeuvre d'importants travaux d'aménagement hydrolique sur deux quartiers de la Ville, qui ont pour vocation d'améliorer les structures et réseaux existants, pour une meilleure gestion des risques d'inondations en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la population, les biens, les activités économiques et l'environnement;
- la mise en place d'Espaces Numériques de Travail dans les 32 écoles de la Ville, qui permet la modernisation de l'offre éducative par le développement d'outils d'«e-éducation» et de méthodes éducatives réduisant le recours au format papier traditionnellement privilégié et dont les déchets, non recyclés, sont néfastes pour l'environnement.

